

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, December 8, 1992

• 0942

The Chairman: The chair sees a quorum. I call the meeting to order.

This legislative committee is here today to consider Bill C-76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992.

First order of business is for me, as chairperson, to read the following letter, addressed to me, Mr. Brian White, MP:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the legislative committee on Bill C-76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992.

Signed by John A. Fraser, Speaker.

I invite the clerk to read the order of reference.

The Clerk of the Committee:

ORDERED, —That Bill C-76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992 be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

The Chairman: Normally this is the time we introduce the staff, but there's no one here at the moment. We will have Eric Adams from the Library of Parliament, and from the Legislative Counsel Office, Robert Walsh. They will be here at the next meeting, I would think.

We have three standard motions. The first is the printing motion, and it would be:

That the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Bjornson (Selkirk—Red River): I so move.

Mr. Blenkarn (Mississauga South): Why do you want that many?

The Chairman: That's the standard.

Mr. Blenkarn: Yes. But why do you need it?

The Clerk: We need them for the members on the committee and also for report stage processes. It is a standard number that has been worked out over many years of experience.

Mr. Blenkarn: If you had somebody demanding it, it would be fine, but I don't see it.

The Clerk: Generally speaking, for legislative committees the issues are used up, more so than for standing committees.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 8 décembre 1992

Le président: Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Le comité législatif se réunit aujourd'hui pour étudier le projet de loi C-76, loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

En ma qualité de président, il me revient de lire la lettre suivante qui m'a été adressée par le député M. Brian White:

Conformément à l'article 113 du Règlement, nous confirmons votre nomination en tant que président du comité législatif sur le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé du Parlement le 25 février 1992.

Cette lettre est signée de la main de John A. Fraser, Président de la Chambre.

Je vais demander au greffier de nous lire l'ordre de renvoi.

Le greffier du comité:

IL EST ORDONNÉ,—que le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Normalement, je vous présenterais les membres du personnel, mais ils ne sont pas encore là. Nous accueillerons Eric Adams, de la Bibliothèque du Parlement, et Robert Walsh, du Bureau des conseillers législatifs. Ils participeront sans doute à notre prochaine réunion.

Passons maintenant aux trois motions courantes.

Qui voudrait proposer que l'on fasse imprimer 750 exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages*, comme l'a prescrit le bureau de la régie interne.

M. Bjornson (Selkirk—Red River): Je le propose.

M. Blenkarn (Mississauga—Sud): Pourquoi en voulez-vous autant?

Le président: Il s'agit du nombre habituel.

M. Blenkarn: Oui, mais pourquoi en faut-il autant?

Le greffier: Il nous faut des exemplaires pour les membres du comité et pour l'étape du rapport. Le nombre a été arrêté après bon nombre d'années d'expérience.

M. Blenkarn: Si quelqu'un demandait des exemplaires, je comprendrais, mais là, je ne comprends pas.

Le greffier: Normalement, les fascicules imprimés sont beaucoup plus utilisés dans le cas des comités législatifs que dans celui des comités permanents.